

Numéro tarifaire	Désignation des produits	Taux de la nation la plus favorisée appliqué	Taux de droit offert
1702.90.17	Sucre inverti et autres sirops de sucres, contenant, après inversion, des sucres réducteurs qui pèsent 75 % ou plus du poids total des solides, en récipients où le poids brut excède 27 kg : Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 74 % mais n'excédant pas 75 % du poids total du sirop	14,11 \$ /tonne	En franchise
1702.90.18	Sucre inverti et autres sirops de sucres, contenant, après inversion, des sucres réducteurs qui pèsent 75 % ou plus du poids total des solides, en récipients où le poids brut excède 27 kg : Contenant des sucres réducteurs, après inversion, excédant 75 % du poids total du sirop	15,17 \$ /tonne	En franchise
1702.90.20	Succédanés du miel, mélangés ou non avec du miel naturel	2,12 ¢/kg	En franchise
1702.90.30	Autres sucres invertis et autres sirops du sucre	4,52 \$ /tonne	En franchise
1702.90.50	Caramels dits "colorants"	8.5 %	En franchise
1702.90.60	Autres saccharoses	26,67 \$ /tonne	En franchise
1702.90.90	Autres	11.0 %	En franchise
17.03	Mélasses résultant de l'extraction ou du raffinage du sucre.		
1703.10	Mélasses de canne		
1703.10.10	En poudre, mélangé avec d'autres ingrédients, autres que contenant des agents colorants ou empêchant l'agglomération	12.5 %	En franchise